



# Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide

*Président d'honneur* : Adam Rayski  
*Président*: Jacques Lewkowicz,  
*Présidente déléguée*: Claudie Bassi-Lederman,  
*Secrétaire générale*: Raymonde Baron

## Règlement intérieur, 21 septembre 2017

### Préambule:

Afin de préciser les dispositions des statuts de l'UJRE, le bureau de celle-ci a adopté un règlement intérieur dont les éléments sont les suivants.

### Article 1:

L'Assemblée Générale de l'UJRE se tient une fois par an, sur convocation du bureau, par voie postale, deux semaines à l'avance.

### Article 2:

L'Assemblée Générale de l'UJRE donne lieu à:

- ✓ La présentation d'un rapport d'activité, rendant compte des actions réalisées depuis la précédente Assemblée Générale. Ce rapport est soumis à un vote.
- ✓ La présentation d'un rapport financier, recettes et dépenses de l'UJRE, et bilan. Ce rapport est soumis à un vote.
- ✓ Un exposé sur les projets d'activités futures et sur l'orientation générale de l'UJRE. Cet exposé est discuté.
- ✓ Élection d'un bureau chargé de mettre en œuvre les activités de l'UJRE. Vote

### Article 3:

- ✓ Peuvent prendre part aux différents votes, les adhérents de l'UJRE à jour de leur cotisation.
- ✓ Chaque adhérent de l'UJRE à jour de sa cotisation, peut recevoir des procurations de vote d'adhérents à jour de leur cotisation. Ce nombre de procuration est limité à 10.

### Article 4:

- ✓ Seuls les adhérents de l'UJRE depuis au moins un an et à jour de leur cotisation peuvent être candidats à être membre du bureau.
- ✓ Les candidatures doivent parvenir au secrétariat au plus tard une semaine avant l'Assemblée Générale.